



BANQUE des  
**TERRITOIRES**



# LIVRET D'ACCUEIL

Créateur Notaire

# Qui sommes-nous ?

## La Banque des Territoires au service de l'intérêt général et du développement économique du pays

Conformément à la mission que l'État nous a confiée, nous accompagnons les politiques publiques et contribuons à l'amélioration du service public de la justice. Tiers de confiance, nous assurons la protection des fonds des particuliers et des personnes morales confiés aux professions juridiques.

### Accompagnement, expertise et appui de nos équipes

Nous sommes à votre écoute via notre réseau de 16 directions régionales et 35 implantations territoriales.

Avec la Direction Générale des Finances Publiques, nous mettons à votre disposition des interlocuteurs de proximité qui connaissent votre métier et assurent une relation suivie personnalisée.

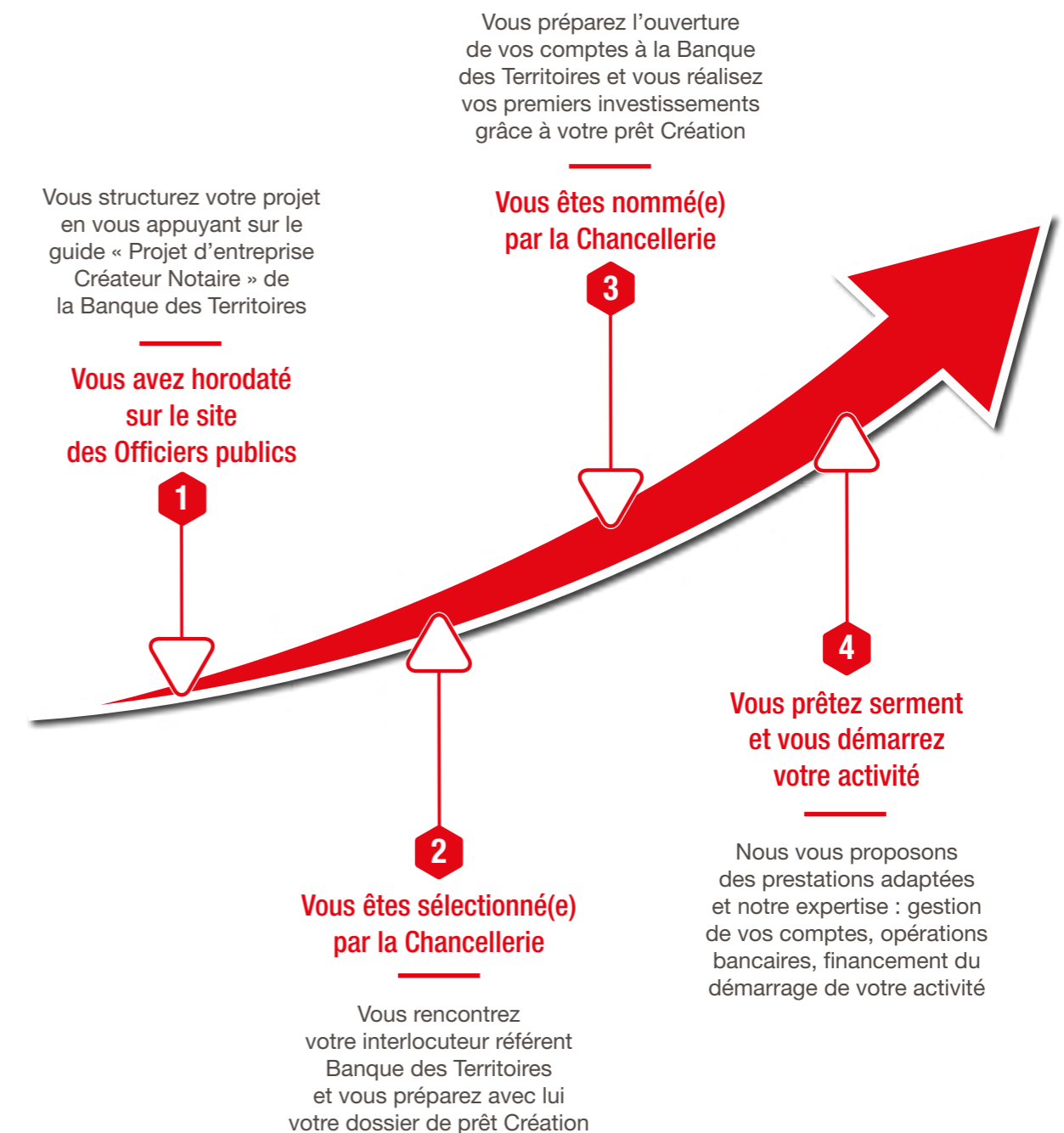
- ◆ **Dans chaque région :** votre interlocuteur référent vous apporte expérience et conseil dans le financement de votre projet
- ◆ **Sur le territoire :** des centres de services bancaires sont à votre disposition pour l'ouverture et la tenue de vos comptes professionnels et des services associés

### Contactez-nous

- ◆ via le formulaire de contact sur notre site [www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr)
- ◆ ou au  N° vert 0800 887 300

# Vous projetez de créer votre étude ?

La Banque des Territoires vous accompagne en vous apportant des solutions à chaque étape de la création de votre étude.  
Retrouvez le détail de notre accompagnement dans ce livret.

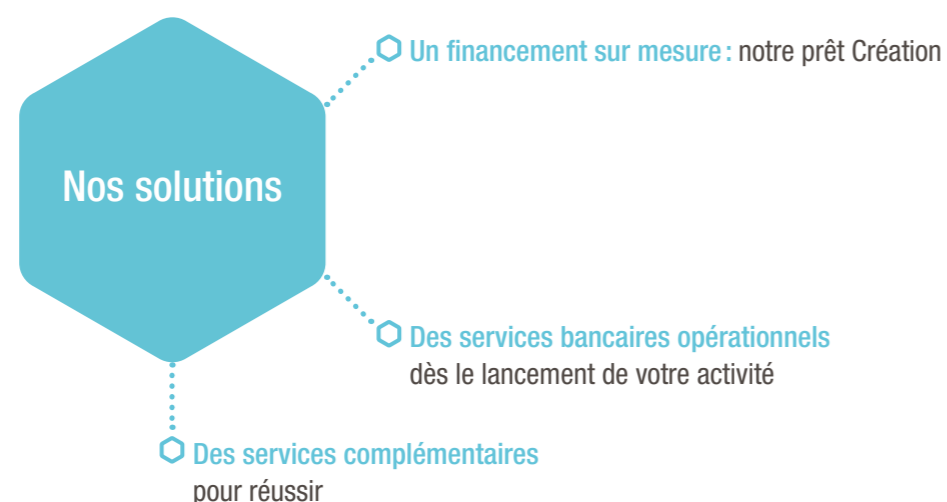


# Étape 1

## Vous avez horodaté sur le site des officiers publics ou ministériels

### Vous préparez votre projet de création et vous souhaitez être accompagné par la Banque des Territoires

Nous vous proposons un ensemble de services pour concrétiser votre projet



### Vous souhaitez bénéficier de notre accompagnement dès à présent ?

Remplissez notre formulaire de contact et recevez notre guide « Projet d'entreprise Créateur Notaire » de la part de votre interlocuteur référent. Ce guide vous aidera à formaliser votre projet d'entreprise, établir votre business plan et évaluer vos besoins de financements.

#### Contactez un interlocuteur

<https://mon-compte.banquedesterritoires.fr/#/contact/formulaire/produit/96838>



# Étape 2

## Vous êtes sélectionné(e) par la Chancellerie

### Vous poursuivez la structuration de votre projet après création

- recherche de vos futurs locaux,
- rencontres avec vos instances,
- échanges avec vos conseillers juridiques, comptables et votre SSII.



#### Vous souhaitez en savoir plus ?

Découvrez tous les détails de notre prêt Création sur la page dédiée : <https://www.banquedesterritoires.fr/prest-creation-etude>



## Étape 3

# Vous êtes nommé(e) par la Chancellerie

Votre projet est finalisé et vous préparez le démarrage de l'activité de votre étude ainsi que l'ouverture de vos comptes

- Ouvrir des comptes réglementés pour les fonds de vos futurs clients
- Disposer d'un compte courant pour votre étude
- Souscrire des moyens de paiement et d'encaissement pour vos opérations et celles de vos clients
- Signer votre contrat de prêt et effectuer vos premiers tirages

- Compte de trésorerie rémunéré
- Compte de Disponibilités Courantes (affaires de moins de 3 mois)
- Compte de Dépôts Obligatoires (affaires de plus de 3 mois)
- Carte bancaire, virements, prélèvements, TPE, encaissements en ligne

Vos besoins

Nos solutions

Nos atouts

- Expertise** : nous sommes la banque du notariat depuis 1890
- Sécurité** : c'est le cœur de notre mission et notre priorité
- Digitalisation** : souscription à distance et e-signature
- Sur mesure** : une offre complète adaptée à tous vos besoins (comptes, prestations bancaires, financements)

Vous souhaitez en savoir plus ?

Découvrez tous les détails de la gestion des fonds de tiers sur la page dédiée : <https://www.banquedesterritoires.fr/gestion-fonds-tiers>



## Étape 4

# Vous prêtez serment et démarrez votre activité

Tout est prêt pour le lancement de votre activité : vos services bancaires sont mis en place, vous investissez dans l'équipement de votre étude et vous gérez vos comptes d'activité avec la Banque des Territoires

- Consulter vos comptes et réaliser vos opérations bancaires (encaissements, virements...)
- Optimiser votre trésorerie : recevoir vos encaissements en toute sécurité au plus tôt et payer au plus tard
- Faciliter votre comptabilité et gagner du temps
- Financer vos investissements et faire face à vos charges durant la phase de démarrage de votre étude

- Solution d'encaissement par carte (TPE)
- Banque en Ligne : tenue de compte sécurisée
- Vous mobilisez votre prêt Création au rythme de vos besoins

Vos besoins

Nos solutions

Nos atouts

- Compatibilité** : vous accédez à notre Banque en ligne via REAL
- Simplicité** : le rapprochement bancaire est automatique
- Autonomie** : accès 7J/7, 24h/24, gestion en ligne des habilitations
- Oxygène** : des mensualités très légères les 2 premières années

Vous souhaitez en savoir plus ?

Découvrez tous les détails de la tenue de compte sur la page dédiée : <https://www.banquedesterritoires.fr/tenue-de-compte-professions-juridiques>







[banquedesterritoires.fr](https://banquedesterritoires.fr)

  | @BanqueDesTerr